



Saint Clair de la Tour , le 3/11/21

Monsieur Giacomelli ,commissaire enquêteur

Nous donnons suite à notre entrevue du mardi 2 novembre 2021 au sujet de notre certificat d'urbanisme non réalisable dû à l'accès du projet à créer ,route de bellefontaine située en zone à risque lié au gaz de mine. Nous sommes propriétaire depuis juin 2001 au 1205 route de Faverges-hameau de Bellefontaine-38110 Saint Clair de la Tour, celle -ci n'est pas dans la zone du PPRM.

Notre demande se situe côté nord de notre terrain , route de bellefontaine nous avons déjà un accès grâce à un portail existant datant de plus 20 ans avant l'achat de notre propriété .Nous observons que Le zonage PPRM effleure cet accès de notre terrain car il s'agit d'une frange de celui-ci et il restera tel quel. L'éventuel construction se situera sur notre terrain du coté ou il n'y a pas de risque lié au gaz de mine c'est pour cela que nous ne comprenons pas que ce projet ne soit pas réalisable .

Nous constatons sur le plan de prévention que La concession de Bellefontaine a fait l'objet d'exploitations réduites et intermittentes par des propriétaires locaux pour leur consommation personnelle.

4.2.2.6. Aléa émission de gaz de mine Compte tenu de la faible profondeur du gisement sur le bassin de Saint-Didier-de-la-Tour et le caractère à priori stabilisé de la nappe aquifère présente dans les vieux travaux miniers, le risque de remontée de gaz de mine en surface est limité. La présence de grisou dans ce gisement et dans les vides miniers résiduels est très improbable. Seule l'existence de dioxyde de carbone ou d'air désoxygéné pourrait présenter des risques de remontée en surface. Ces remontées sont susceptibles de se produire en surface, en liaison avec les ouvrages miniers (entrées de galeries ou puits) ou avec les effondrements localisés repérés sur le terrain. Le niveau d'aléa a été retenu comme faible à l'aplomb et dans l'environnement immédiat des ouvrages débouchant au jour inventoriés.

5.2.7.2. Nature des aléas La commune est concernée par les aléas suivants : effondrement localisé sur travaux supposés (faible), tassement et tassement sur travaux supposés (faible).

On peut voir sur le tableau de synthèse 5.2.7.4 « Que l'Aléa du hameau de Bellefontaine est sur un effondrement ou un tassement faible sur travaux supposés » sachant que la construction ne se situera pas sur la zone PPRM.

Il est noté sur le projet du plan de prévention des risques miniers que les hameaux concernés bien exposés zonage PLU possibilité d'urbanisation , Tassement faible.

En résumé le risque minier ou le gaz de mine sont limités et faibles sur la frange de notre terrain coté route de bellefontaine de plus nous n'avons pas l'intention de construire sur ce coté mais sur notre terrain ou il n'y a pas de zone PPRM .

Ci-joint photos coté nord de notre terrain route de Bellefontaine + cartographie émission de gaz et cartographie zonage (surlignement bleu de notre parcelle)

Monsieur Giacomelli ,Nous vous remercions de votre attention suite à nos observations

Cordialement,

Yvon & Véronique Mosconi

(4 documents)  
joint

Portail déjà existant - Route de Bellefontaine  
Vu du portail fermé sur la Route de Bellefontaine



portail déjà existant - Route de Bellefontaine



Portail ouvert intérieur Terrain



portail ouvert extérieur Terrain



Portail ouvert extérieur Terrain



portail fermé intérieur Terrain

cartographie emission de gaz



# Cartographie Zonage

Croix Bleu indiquant notre parcelle

